

par page payée pour la traduction des livres bleus. Je ne fais pas une motion pour que leur traitement soit élevé. Je ne fais pas parti du comité qui a examiné leur requête ; mais je dis que payer à un taux moindre que 25 centins par page des traducteurs qui doivent posséder les facultés intellectuelles et la connaissance des deux langues qu'il faut aux traducteurs des *Débats*, ce n'est pas apprécier raisonnablement leur ouvrage.

Je n'ai pas besoin d'ajouter un mot à ce qui a été dit au sujet de l'ancienne difficulté relative aux traducteurs qui ont été destitués. Je n'ai jamais dit qu'ils n'étaient pas bons traducteurs, mais j'ai dit qu'ils étaient d'excellents "diffamateurs" ; et ce n'est pas pour cause de traduction, mais pour cause de diffamation, qu'ils ont été destitués. Ils n'ont pas été destitués parce qu'ils avaient des opinions politiques, mais parce qu'ils les exprimaient d'une manière inconvenante, d'une manière qui ne faisait honneur ni à eux-mêmes ni à cette chambre ; et je puis ajouter que l'exemple qu'on a fait dans leur cas a déjà produit de bons fruits.

M. BLAKE : L'honorable secrétaire d'Etat a prononcé un discours très convaincant. Il m'a du moins convaincu ; mais ce dont il m'a convaincu, ce n'est pas que le traitement des traducteurs des *Débats* devrait être augmenté, mais que le traitement des traducteurs des livres bleus devrait être diminué. Car les honorables députés qui ont étudié la question, nous ont dit qu'ils étaient convaincus, d'abord que le traitement des traducteurs des *Débats* est suffisant, et ensuite qu'on peut trouver en grand nombre des traducteurs du même genre pour le même prix. Et cependant, l'honorable secrétaire d'Etat prétend qu'ils ne reçoivent qu'environ un cinquième du prix payé pour la traduction des livres bleus qui, dit-il, est un ouvrage exigeant beaucoup moins d'habileté que la traduction des débats.

M. CHAPLEAU : Non.

M. BLAKE : C'est ce que je crois comprendre. Il me semble donc que, tout en ne renvoyant pas ce rapport au comité, le comité des impressions, s'il a quelque chose à faire avec la traduction des livres bleus, devra, à sa prochaine réunion, tenir compte de ce point du discours de l'honorable secrétaire d'Etat.

Quant à l'autre question débattue, l'honorable ministre dit que ces messieurs n'ont pas été destitués parce qu'ils étaient de mauvais traducteurs, mais bien parce qu'ils étaient des diffamateurs. Cependant, ils avaient de bons exemples du fait que la diffamation de ce genre n'a pas coutume de mener à de tels résultats. On en a cité un exemple et je vais en citer un autre. Je me rappelle le langage dont s'est servi feu le sénateur Rolland, alors qu'il n'était que simple citoyen, langage plus violent que celui qui a jamais été employé par les traducteurs, d'autant que je me le rappelle, et il a été récompensé par sa nomination au Sénat, de ce langage qu'il avait tenu sur le Champ de Mars.

M. CHAPLEAU : Les souvenirs historiques de l'honorable député ne sont pas exacts. Le sénateur Rolland présidait cette assemblée, et c'est lui qui a empêché l'assemblée d'adopter une résolution quelconque.

M. BLAKE : Je parle de son discours tel que je l'ai lu.

M. CHAPLEAU.

M. CHAPLEAU : Son discours a été mal rapporté.

M. LAURIER : J'étais présent et je l'ai entendu.

M. BLAKE : Mon honorable ami était là avec sa carabine.

M. AMYOT : J'approuve pleinement la proposition qui devrait supprimer la partie des *Débats* qui rend compte des délibérations de la chambre siégeant en comité général. Je crois que cette partie des *Débats* contribue beaucoup à prolonger la session outre mesure. Mais en ce qui concerne la traduction de ce qui est publié dans le *Hansard*, quelques députés ne paraissent pas comprendre l'importance que l'on doit attacher à avoir une bonne traduction. Il y a certainement une certaine tendance, non-seulement dans cette chambre, mais encore dans tous le pays, à supprimer la langue française, et nous devons protester contre cette tendance.

Une VOIX : Non.

M. AMYOT : Je vais citer des faits pour prouver ce que je dis. Si le comité, sur une question qui intéresse le français, ne juge pas à propos de rendre justice, nous devons le ressentir et le dire. Les débats du Sénat ne sont pas traduits en français et, pour ma part, je dis que c'est une grave injustice. Nos commentants ont le droit d'avoir ces débats traduits. Ils ont ce droit en vertu de notre constitution qui décrète l'usage des deux langues. Je ne vois pas en vertu de quel droit une branche de ce parlement peut se dispenser de la langue française. L'idée de supprimer cette langue a germé dans de très nobles esprits et de très nobles cœurs ! Mais le fanatisme qui les anime est trop prompt. Le temps n'est pas encore arrivé où on puisse lui donner effet ; nous sommes encore trop nombreux pour endurer cela. Le rêve de ces hommes passera comme un cauchemar et, dans tous les cas, ils devront attendre quelques générations avant de le réaliser.

Quoi qu'il en soit, les Débats du Sénat ne sont pas traduits en français, ce qui est une injustice palpable. Un grand nombre de documents sont produits dont nous ne recevons la traduction que six ou sept mois plus tard. Ces documents sont communiqués à la presse anglaise, qui les reçoit et les publie immédiatement, et il faut que la presse française s'impose la dépense de les faire traduire, alors que cette traduction devrait être ordonnée par le parlement. Il n'y a pas ici matière à rire, mais il s'agit d'un droit. Un honorable député a dit que le trait caractéristique d'une race est sa langue. Eh bien ! notre trait caractéristique, à nous, c'est la langue française. Nous y avons droit, et je déclare aux honorables ministres que nous les tiendrons responsables devant le peuple si justice n'est pas rendue.

Nous n'aimons pas à retarder les délibérations, et c'est ce qui fait que nous discutons des bills qui, souvent, n'ont pas été imprimés en français et que nous ne recevons en français que lorsque la discussion est finie. Nous ne nous plaignons pas ; nous ne faisons pas d'embarras ; mais nous ne voulons pas céder, quand il s'agit d'une question de principe. Nous ne voulons pas céder, quand on tente de supprimer la langue française, comme on le fait au Sénat. L'année prochaine, je me propose de soulever cette question dans les premiers jours des